

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF39

présenté par
M. de Courson et M. Castellani

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 88 par les mots suivants :

« et de petite enfance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'attractivité des métiers de la justice et la conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée passe par des mesures qui aident les personnels du ministère de la Justice à la garde de leurs enfants : réservation de places en crèche, CESU « garde d'enfant », réseau d'assistantes maternelles, etc...